République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

Rapport d'activité de la commission financière pour la période d'avril 2014 à mai 2016

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs,

La deuxième partie de la législature 2012-2016 ne s'est pas révélée plus simple que la première. Lorsque nous prenions la plume en mars 2014 pour faire état de nos activités, nous avions le sentiment que l'assainissement des finances avait trouvé son épilogue avec l'augmentation de la fiscalité votée en février de la même année. C'était choisir une perspective sans doute trop pragmatique et oublier à quel point notre monde en général et une minorité de notre Législatif en particulier est tatillon et prompt à pointer les fautes de forme plutôt que de traiter le fond.

Nous nous sommes accommodés de cette situation et avons poursuivi notre mandat. Vous trouverez dans les lignes qui suivent le compte rendu de nos travaux.

1 Composition et fonctionnement de la commission

Les modalités et le rythme de gouvernance ayant été réglés durant la première partie de la législature, il a été possible d'en mesurer la pertinence durant la période sous revue. Informés régulièrement de la situation générale et de dossiers particuliers, vos représentants ont été en mesure de tenir des débats robustes mais constructifs. Il en a résulté un rapport apaisé et un lien de confiance plus étroit avec le Conseil communal.

Cette ambiance pacifiée et productive a pu être conservée alors même que la composition de la commission évoluait. A l'automne 2015, Michel Planas a remplacé Jean-Claude Wäfler, démissionnaire. En ce printemps 2016, Viviane Lüthi et Belul Bajrami nous rejoignent en remplacement d'Alain Maurissen et de Belul Bajrami, démissionnaires. Nous avons eu l'occasion de remercier personnellement les conseillers généraux nous ayant quittés pour leur travail au profit de la collectivité. Nous saisissons l'occasion de ce rapport pour leur réitérer nos messages de gratitude.

2 Crédits extraordinaires étudiés

Sur l'ensemble de la législature, la commission a analysé douze demandes de crédits extraordinaires pour un engagement cumulé de 8.3 millions de francs. La plupart des projets ont été préavisés favorablement par la commission, parfois avec quelques retouches et amendements pour en modifier l'impact financier. Tous les objets étudiés ont ensuite été acceptés par le Législatif.

Plus de 80% des investissements envisagés ont concerné une extension des prestations publiques. Par petites touches, comme lors de l'installation d'un chauffage de la salle de l'Octogone ou le développement du réseau routier au niveau du chemin de l'Ouchette, mais aussi à plus grandes foulées comme l'illustrent la passerelle de mobilité douce sur l'A5 et la création de nouvelles salles

d'enseignement au collège Billeter, notre commune a développé les infrastructures mises à disposition d'une population en croissance.

Il est frappant de constater que pour près de 80% des sommes engagées, nos investissements sont le fruit de contraintes liées aux circonstances (réfection de l'A5), la résultante de la vétusté avancée de nos infrastructures (toiture du CIS, chauffage des collèges) ou la conséquence de mécanismes obligatoires décidés plus tôt ou maîtrisés par d'autres échelons (extension des salles d'enseignement). Nous n'aurons finalement été acteurs et maîtres de nos projets que pour 20% des investissements réalisés. Ce chiffre est proche de la part de notre budget de fonctionnement dont nous avons la maîtrise directe et concrète. Il est une illustration supplémentaire de l'autonomie communale effective.

D'un point de vue financier, nous estimons que 22% des sommes engagées (1.8 million de francs) ont eu un effet neutre à positif sur le compte de fonctionnement, soit parce que les projets généreront des recettes supplémentaires couvrant les charges estimées d'intérêts et d'amortissement (chauffage de l'Octogone, parcomètres), soit parce qu'ils ont supprimé des frais d'entretien devenus insupportables (réfection de la toiture du CIS ou assainissement du chauffage des collèges et de l'Espace Perrier). 19% des investissements consentis (1.6 million de francs) n'influenceront qu'indirectement et marginalement nos finances au travers des mécanismes de mutualisation des coûts prévus par les syndicats intercommunaux. Enfin, plus de la moitié des sommes engagées (59% ou 4.9 millions de francs) auront un impact direct sur nos concitoyens. Un impact qui pourra parfois être modéré par chacun en fonction de son comportement et de ses choix de consommation. C'est principalement le cas des montants consacrés au réseau d'eau (18% ou 1.5 million). Et un impact qui se ressentira directement sur la fiscalité pour 41% des crédits votés (3.4 millions). Pour cette dernière catégorie d'engagements, nous estimons que la charge effective annuelle se monte à 65'850 francs, eu égard au coût effectif et déduction faite des participations/subventions d'autres collectivités ainsi que de la mobilisation de réserves accumulées au bilan pour les financer partiellement[1]. Cela représente un accroissement de charge équivalent à 0.4 point d'impôt ou 13.70 francs par habitant et par année.

A première vue, à raison de 1'700 francs par habitant, l'effort d'investissement de la législature a été significatif et on pourrait s'attendre à des conséquences importantes pour le ménage communal. Or, parce qu'ils ont permis des gains d'efficience, parce qu'ils ont généré de nouvelles recettes non-liées à l'impôt, ou parce que leurs charges ont été partagées avec nos voisins, la charge incrémentale qu'ils ont induit pour le compte de fonctionnement est restée modérée.

3 Politique financière

Parmi les débats de ces douze derniers mois, celui portant sur le nouveau règlement communal sur les finances – bien qu'un peu sec et technique – a posé des questions essentielles sur la direction que nous souhaitons prendre dans la gestion de nos finances. La commission a proposé d'introduire des cautèles plus marquées que celles souhaitées par le Conseil communal. Les amendements déposés par la commission ont principalement porté sur le mécanisme de frein à l'endettement ainsi que sur les compétences octroyées à l'Exécutif pour des dépassements de crédit. La commission est soulagée d'avoir pu rallier le Conseil général à sa vision et estime

[1] Coût définitif de 2.3 millions, déduction faite de la participation de l'Ofrou, ce qui représente une charge d'intérêts de 18'599 francs au taux moyen des emprunts conclus en 2015 (0.82%) ; des 2.3 millions, 1.3 million sera porté au bilan après utilisation de la réserve pour taxe de desserte puis amortis à raison de 47'251francs par an

disposer ainsi d'un outil suffisamment contraignant pour conserver la maîtrise de l'endettement de notre collectivité.

Pour mémoire, le niveau d'autofinancement requis pour chaque nouvel investissement est dorénavant fonction des dettes accumulées par rapport aux recettes fiscales. Plus nous serons endettés par rapport à notre force fiscale, moins nous pourrons signer de nouveaux contrats de crédit. La commission estime qu'un cercle vertueux est ainsi enclenché. Elle espère vivement que cet héritage sera repris dans le cadre d'une éventuelle commune fusionnée d'Entre-deux-Lacs.

4 Appréciation de la situation financière générale de la commune

Qu'on le mesure en valeur du point d'impôt ou en indice des ressources fiscales harmonisées, l'arrière-plan fiscal de notre commune est solide. Il est parmi les valeurs hautes du canton et comparable aux communes les mieux positionnées du Littoral neuchâtelois.

Ce potentiel devrait trouver sa pleine expression avec l'adaptation de la fiscalité au 1er janvier 2015 et ses effets plus tard sur la participation à la péréquation intercommunale. Une pleine expression que l'on peut espérer transitoire tant la mobilité des contribuables aisés est avérée et leur volonté à rester domiciliés dans ce qui est devenu la commune la plus chère d'un canton parmi les moins attractifs de Suisse n'est pas acquise.

Cette correction de 15 points du barème communal était devenue inévitable. Les refontes structurelles nous avaient mis à genou. Nos propres errements ont fini de nous achever dans un contexte où la majorité ne veut toucher à aucune prestation. Il en résulte une amélioration progressive du compte de fonctionnement et le retour à une capacité d'autofinancement structurellement positive. Les comptes 2015 démontrent notre convalescence avec une capacité à peine positive, de l'ordre d'une poignée de milliers de francs. Le budget 2016 confirme le retour en santé avec une capacité attendue de 2.6 millions. Cela représentera environ 10% des recettes, soit une fourchette largement supérieure à la moyenne des communes neuchâteloises (5 à 6%) et un niveau qualifié de moyen par les experts en finances publiques.

Cette image de santé retrouvée au niveau du compte de fonctionnement est complétée par un niveau d'endettement encore raisonnable. Exclusion faite de la dette à charge d'EORéN (7.8 millions) puis déduction faite du patrimoine financier réputé réalisable (10.0 millions) et de la trésorerie (1.4 million), nous portons un fardeau de 21.1 millions, soit un peu plus de 4'400 francs par habitant. Comparé au niveau du début de la législature, le niveau par habitant a doublé. C'est une évolution considérable. Elle pourrait inquiéter mais elle est compréhensible pour une commune de faible taille comme la nôtre. Les crédits d'investissements y fluctuent davantage que pour de grandes structures et les pics d'investissement se reflètent très vite sur le passif du bilan. Dans notre cas, cette croissance trouve son explication principalement dans la réfection de la rue de la Gare et dans l'assainissement de la caisse de pensions publique prévoyance.ne. Sans ces deux éléments, notre dette par habitant aurait peu évolué. En comparaison intercommunale et eu égard aux recommandations d'experts en finances publiques, le niveau atteint n'est cependant pas encore toxique et nous devrions être en mesure de garder le contrôle de l'endettement accumulé.

Malgré les péripéties qui ont émaillé notre chemin et les dégâts d'image qui en résultent, nous estimons que les autorités sortantes transmettent aux prochaines un bateau stabilisé. Sa capacité à voguer en solitaire et par tous les temps reste à démontrer. A l'image des débats de la législature, la commission n'a pas un avis

unanime à ce sujet. Certains sont convaincus de l'insubmersibilité de la construction alors que d'autres sont plus réservés.

5 Conclusion

En quatre ans, il est indéniable que la commune de La Tène a repris la maîtrise de son compte de fonctionnement. Cela s'est fait au prix d'une fiscalité peu attractive et dans un contexte où sa taille insuffisante est à chaque débat plus flagrante. Son patrimoine trop vaste – reflet d'une opulence passée – ne peut pas être entretenu de manière régulière. La technicité des dossiers traités ainsi que l'enchevêtrement des tâches entre communes voisines et avec le Canton requièrent une disponibilité que la milice n'a pas et n'a jamais eue. Il en résulte une compétitivité amoindrie et une position plus fragile qu'il y a quatre ans. Perdre en attractivité a des effets sournois et lents qui ne se voient que tard. Il appartient aux nouvelles autorités de trouver les remèdes à ces maux rampants.

Nous les invitons à le faire en portant le regard à travers le pare-brise plutôt que sur le rétroviseur. Lire le passé est aisé mais peu relevant pour prendre les prochains virages. Et ceux qui s'annoncent seront tout aussi sinueux que ceux empruntés depuis la fusion de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre.

Ce dernier rapport de la législature est l'occasion pour nous de remercier les commissaires de leur engagement et leurs réitérées contributions à la formation d'une image la plus fidèle possible de la situation financière de notre collectivité. Nous avons eu plaisir à travailler ensemble malgré les coups de griffes et les situations tendues que nous avons traversées.

La Tène, le 18 mai 2016

Pour la commission
financière

N. Krügel,
président